

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### COMMUNE DE CHAMOUSSET (73)

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2017, une enquête publique est ouverte **en mairie de CHAMOUSSET** sur la demande présentée par la SARL Louis BORGHESE & Cie qui sollicite l'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière située sur le territoire de la commune de CHAMOUSSET au lieu-dit « Pont Royal ».

Le dossier de demande d'autorisation ci-dessus visé, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé en mairie de CHAMOUSSET, **du lundi 20 novembre 2017 au mercredi 20 décembre 2017 inclus** pour que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête :

**Les lundis de 9h30 à 11h30**

**Les mardis de 14h00 à 18h00**

**Les mercredis de 9h30 à 11h30**

**Les vendredis de 9h30 à 11h30**

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Savoie ([www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr)).

**Monsieur Pierre MACABIES** est nommé en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de CHAMOUSSET pendant la période de l'enquête :

**Le lundi 20 novembre de 9h30 à 11h30**

**Le mardi 5 décembre de 14h00 à 18h00**

**Le mercredi 20 décembre de 9h30 à 11h30**

Pendant toute la durée de l'enquête les observations du public peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Chamousset ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr](mailto:ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr). Elles seront annexées au registre d'enquête publique par le commissaire-enquêteur.

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (service protection et santé animales et installations classées pour la protection de l'environnement), en mairie de Chamousset, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Savoie, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou le refus concernant la demande présentée par la société SARL Louis BORGHESE & Cie est le représentant de l'Etat en Savoie.